

COMPTE RENDU DE L'ATELIER PARAPENTE

Rapporteur : André LE FAOU

VENDREDI MATIN

Les formateurs de moniteurs parapente tiennent une réunion avec la D.T.N.

Un bilan des stages de formation 1992 est dressé. Il est décidé de proposer aux D.T.E. pendant le C.T.N. certaines modifications au déroulement de ces formations.

VENDREDI APRES MIDI

Il est décidé d'élever le niveau d'entrée des candidats aux stages nationaux de moniteur fédéral de parapente. L'évaluation des stagiaires sera effectuée par les D.T.E. dans les écoles selon les critères définis par le C.T.N.

Un stage de recyclage est prévu à ANNECY en avril 1993 pour les D.T.E. de parapente.

Le docteur J.L. GARELLO propose un fascicule d'information des médecins faisant passer les visites de non contre-indication à la pratique du parapente.

SAMEDI MATIN

Les techniciens parapente décident une refonte des modalités de passage de la qualification tandem parapente.

Elaboration d'une nouvelle réglementation adaptée à l'évolution de cette pratique et à ses contraintes.

SAMEDI APRES MIDI

Un tour d'horizon est effectué sur les matériels de secours et les procédures employées actuellement.

Le constat est fait que ceux-ci ne sont pas satisfaisants.

Contact est pris avec un parachutier pour étudier un système de secours performant.

Les responsables d'école, présents au C.T.N., étudient les possibilités de promotion de l'activité notamment par les revues spécialisées. L'absence de budget reste un obstacle.

Rappel est fait de la réglementation sur l'usage des radios par les associations.

Les D.T.E. étudient la possibilité d'un pontage entre les qualifications treuillé/tracté et parapente. De nombreux D.T.E. émettent le souhait de passer la qualification moniteur treuillé/tracté.

QUALIFICATION PORTEUR TANDEM

Les techniciens présents ont accepté la proposition suivante :

Il existe deux types de pratique :

1° Biplace avec deux pilotes licenciés

- a) le 1er pilote, responsable; doit avoir le brevet B et être qualifié biplace.
- b) le niveau minimal d'expérience pour obtenir la qualification est le même que pour débiter le stage national de moniteur. Ce niveau est contrôlé par le D.T.E.
- c) le 2e pilote doit avoir le brevet B.
- d) le D.T.E. assure la formation de pilote biplace.

2° Moniteur porteur Tandem

- a) le pilote doit être un moniteur ou un moniteur en formation.
- b) le niveau minimal d'expérience est le même que pour débiter le stage national de moniteur. Ce niveau est contrôlé par le D.T.E.
- c) l'élève doit avoir, au minimum une licence à la journée et être à jour de cotisation.
- d) le D.T.E. assure la formation à la qualification.

La nécessité du respect des procédures administratives est rappelée à tous les techniciens.

Les tentatives de relation avec la FFVL, effectuées à ce jour, se sont avérées vaines. En attendant un rapprochement au plus haut niveau des deux fédérations, la plus grande prudence est recommandée.

L'ensemble des D.T.E. souhaite une amélioration de la diffusion des documents fédéraux.

Le niveau des débats du C.T.N. fut très élevé ; ce qui a permis une avancée significative des travaux.